

Gouvernement du Québec

Décret 74-2000, 26 janvier 2000

CONCERNANT la nomination de madame Ruth Veillet, comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice:

QUE madame Ruth Veillet, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 16 février 2000;

QUE le lieu de résidence de madame Ruth Veillet soit fixé dans la Ville de Montréal ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

33506

Gouvernement du Québec

Décret 75-2000, 26 janvier 2000

CONCERNANT la nomination de madame Lucille Beauchemin, comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice:

QUE madame Lucille Beauchemin, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 16 février 2000;

QUE le lieu de résidence de madame Lucille Beauchemin soit fixé dans la Ville de Montréal ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

33507

Gouvernement du Québec

Décret 76-2000, 26 janvier 2000

CONCERNANT la nomination de monsieur Guy Lecompte, comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice:

QUE monsieur Guy Lecompte, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 16 février 2000;

QUE le lieu de résidence de monsieur Guy Lecompte soit fixé dans la Ville de Montréal ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

33508

Gouvernement du Québec

Décret 77-2000, 26 janvier 2000

CONCERNANT la nomination de M^e Sophie Beauchemin, comme juge à la Cour municipale de Lachine

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice:

QUE M^e Sophie Beauchemin, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 32 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72.01), avec effet à compter du 16 février 2000, durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour municipale de Lachine, pour exercer la juridiction prévue par les articles 27, 28 et 29 de cette loi.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

33509